

INFOS-BOUILLE juillet 2014 N°21-2

le mot du maire

Les travaux d'aménagement des places se terminent pour ce qui concerne la partie sols, voiries et éclairage. Tout ce qui concerne le volet paysager avec les plantations et l'engazonnement n'ont pu être réalisés au printemps et nous avons souhaité reporter à l'automne afin d'avoir les meilleures chances de réussite. Encore quelques mois de patience et nous aurons un nouvel espace public favorisant la liaison piétonnière entre le parvis de l'église, le restaurant et le site du château. Comme souvent dans ce type de travaux, nous avons dû faire face aux imprévus et plus particulièrement refaire une partie des réseaux d'écoulement des eaux devenus trop vétustes. Néanmoins nous avons pu gérer notre budget en prenant en compte ces contraintes techniques imprévues, et en sachant que sur cette réalisation, nous avons sollicité des aides de la Région Poitou Charentes, de l'Etat et de la Communauté de Communes de l'Argentonnais.

REUNION DU 20 MAI 2014

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES

Monsieur le maire fait le compte rendu de la réunion de chantier du 15 mai qui s'est tenue en présence de la commission et de Mr Denis Delbaère Maître d'œuvre. Des avenants supplémentaires sont à envisager :

-Enrobé de 5 cm et une couche d'accroche pour un montant de 5 092.06€

-Renforcement béton désactivé sur une surface de 180^{m2} à 8.49€ = 1 528.20€

-Plaques de regards : 1772.61€.

- A évaluer environ 66^{m2} de bi-couche, ainsi que l'accessibilité côté nord en stabilisé environ 1000€

L'estimation de la jachère fleurie s'élève à 213.75€ HT

Les marches de l'église sont en cours de réfection. Pour ces travaux la commune a bénéficié d'un don de la paroisse. Ce travail est confié à l'entreprise Berson.

Il est nécessaire de prendre une délibération pour lancer la consultation pour le bi-couche avec la peinture résine. La décision sera prise au conseil de juin avec l'avenant N°2

REVETEMENT BI-COUCHE PLACE ST PAUL

Il est nécessaire d'organiser une consultation pour le bi-couche sur la place St Paul sur une surface d'environ 535 ^{m2}. Il est également envisagé la pose de résine sur une partie du trottoir rue de l'église, une proposition doit être faite par le maître d'œuvre.

TRAVAUX HANGAR

Le conseil délibère favorablement pour l'avenant de l'entreprise Hay d'un montant de 2 280€ HT, concernant la pose d'un bardage côté sud-ouest identique à celui déjà installé côté nord.

Si nécessaire une décision modificative sera prise pour l'imputation de ces travaux.

TRAVAUX DE TERRASSEMENT NIVELLEMENT DES ABORDS DU HANGAR

Une délibération de 4 962.26€ est prise pour l'entreprise Pajot qui effectuera ces travaux, rendus indispensables pour faciliter l'accès, compte tenu des travaux et des conditions climatiques du printemps.

NOMINATION DELEGUE A LA CLECT ET ACCESSIBILITE

Le conseil renouvelle la nomination de Jean Giret (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) Jean-Luc Bardet titulaire et Roger Gourdon suppléant pour la commission intercommunale d'accessibilité.)

INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Comme à chaque changement de mandature il est nécessaire de renouveler l'indemnité au receveur municipal. Le conseil émet un avis favorable et prend une décision en ce sens.

ATTRIBUTION DE DELEGATION AU MAIRE POUR SIGNATURE DES MARCHES

Le conseil prend une délibération pour renouveler comme à chaque nouveau mandat la délégation au maire pour passer des marchés jusqu'à 6000€, ainsi que les avants, passer les contrats d'assurance, accepter dons et legs, intenter au nom de la commune les actions en justice.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil prend une délibération pour accorder les subventions suivantes :

C.C.A.S : 250€, F N A C A : 100€ pour le fleurissement du monument aux morts pour les fêtes patriotiques.

Une participation de 100€ sera allouée à l'association du Mémorial des Deux Sèvres morts en Indochine, Corée, Afrique du Nord, Opérations Extérieures. Ce monument sera érigé sur la commune de Mazières en Gâtine.

Une somme de 38€ (montant de l'adhésion) sera accordée au FDGDON (Fédération Départementale des groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour leur destruction. Sur la commune cette association est représentée par Patrice Tailleours.

HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

Une délibération est prise pour rémunérer Antoine Mallet rédacteur principal sur la base de 50% des heures complémentaires effectuées pour certains travaux et 50% en récupération.

Marylène Garreau sera rémunérée sur la base de 9h pour le remplacement de la cantinière durant sa formation.

Le conseil émet un avis favorable pour adhérer à la C N A S (Centre National d'Actions Sociales) qui offre des avantages sociaux et des prestations de qualité au personnel communal. La décision sera prise à la réunion de Juin.

CONVENTION POLE PREVENTION AVEC LA CCT

Le conseil prend une délibération pour signer la convention avec une participation de 75.89€ par agent soit 303.56€

PROPOSITION ASSURANCE GROUPAMA ET FRAIS DEPLACEMENT CONSEILLERS

Monsieur le maire présente au conseil une proposition de groupama qui assurerait les agents et les élus lors de leurs déplacements avec leur véhicule personnel.

Il est également proposé d'indemniser les conseillers pour leurs frais de déplacement dans les réunions extérieures. Le conseil émet un avis favorable et prendra une délibération au prochain conseil.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE 2015

Le nouveau recensement communal aura lieu pour Bouillé St Paul en 2015. Pour cela il nous faut nommer un coordonnateur. Le Maire propose la candidature d'Antoine Mallet au poste d'agent coordonnateur pour la période du 15 janvier au 14 Février 2015 correspondant au temps de la période de recensement. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération en ce sens.

PROJET DU 12 SEPTEMBRE A BOUILLE ST PAUL

Ce projet appelé marche réflexive en partenariat avec le C A U E, le CNAR, l'EMF et la CCT a retenu l'attention du conseil. L'organisation reste à prévoir avec les partenaires pour cette marche qui aura lieu le 12 septembre à Bouillé St Paul.

CONVENTION ANNUELLE AVEC LE COMITE DES FETES

La convention de l'an passé sera renouvelée pour mettre à disposition du comité le site du château, les moyens matériels (véhicules, personnel communal et intérimaire, pour l'organisation du festival 2014). Une délibération est prise en ce sens.

Mr le maire sollicite le conseil afin d'étudier avec la commission fêtes et cérémonies une proposition d'heures complémentaires d'Antoine pour une aide aux tâches administratives. La délibération sera prise au prochain conseil

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION

La commission a fait un état des lieux de l'existant, les améliorations à apporter, réunions publiques, site internet à actualiser et à développer. La réflexion est en cours pour mettre en place un site plus attractif afin qu'il soit mieux consulté.

DOSSIER CLAIRGEAU

Un rappel est fait concernant ce conflit qui dure depuis plus d'un an. Malgré les propositions amiables faites, l'intéressé ne sait jamais manifesté. Le conseil décide de solliciter le service juridique de l'assurance afin de régulariser cette situation.

DIVAGATION DES CHATS AUX VERNELLES

M Le Maire fait part au conseil que des habitants des Vernelles se plaignent de la divagation des chats. Un arrêté temporaire interdisant la divagation des chats sera mis en place.

Il est rappelé qu'il existe une fourrière intercommunale pour chiens et chats.

COMMISSIONS C.C.T

Le conseil propose pour siéger à la commission intercommunale des impôts : Jean-Luc Bardet membre titulaire et Isabelle Azarias membre suppléant

REUNION DU 17 JUIN 2014

POINT SUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES

Mr le maire fait le compte rendu de la réunion de chantier qui s'est tenue le 5 juin en présence du maître d'œuvre Les différents avenants Entreprise Pelletier pour le lot N°1, l'entreprise Bouygues pour le lot N°2 et l'entreprise Berger pour le lot N°3. Ces derniers ont fait l'objet d'une décision de principe dont la délibération définitive sera prise après l'étude faite par Mr Delbaère, le 20 juin lors de la prochaine réunion du conseil. Le point définitif sera fait le 26 juin lors de la réunion de chantier avec le maître d'œuvre.

Le conseil donne son accord pour implanter le panneau des infos municipales le long de l'allée de la mairie près du parking.

TRAVAUX BATIMENTS

L'entreprise Bodet qui assure la maintenance des cloches de l'église fait savoir qu'elle ne pourra plus honorer cette prestation si l'escalier qui monte au clocher n'est pas refait. L'état de délabrement est tel que les aspects de sécurité n'existent plus. Un devis a été demandé à l'entreprise Hay de Boësse pour le remplacement d'un escalier neuf dont le montant s'élève à la somme de 1 830€ HT. Le conseil émet un avis favorable et prend une délibération pour faire effectuer ces travaux.

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN A M^r et M^{me} CHARNAY

Le conseil émet un avis favorable pour acquérir une bande de terrain d'une profondeur de 2m sur une longueur d'environ 15 à 20 m aux propriétaires, mêmes conditions que celles faites à Mr et Mme Chargé soit 10€/le m². Une délibération est prise autorisant le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour effectuer cette acquisition.

CONVENTION AVEC LE COMITE DES FETES

Le conseil délibère favorablement pour la mise à disposition du site du château à l'occasion du festival 2014 à l'aide d'une convention validée par la commission fêtes et cérémonies dont les détails sont annexés au document. La subvention de 2 700€ inscrite au budget sera versée suivant les besoins pour la manifestation de septembre.

ADHESION AU C N A S (Centre National d'Actions sociales)

La présentation de cet organisme est faite par Antoine Mallet secrétaire. Elle intéresse principalement les agents des collectivités au nombre de 4 sur la commune. L'impact budgétaire serait de 777€ annuellement pour l'ensemble du personnel sachant que cette année elle prendra effet au 1^{er} septembre. Le conseil prend une délibération pour cette adhésion et désigne Antoine Mallet membre du personnel et Michel Duclou élu comme le stipulent les statuts.

PROJET 12 SEPTEMBRE

Ce projet s'affine avec les différents partenaires sous la conduite de Franck Buffeteau. Le conseil délibérera lors de la réunion de juillet. Aucune incidence budgétaire, si besoin était le montant serait prélevé sur l'enveloppe de la subvention prévue pour les manifestations du comité des fêtes.

ELECTIONS SENATORIALES

Une réunion du conseil est prévue le vendredi 20 juin à 18h30 pour désigner par vote à bulletins secrets : 1 délégué et 3 suppléants. Le résultat du vote sera remis à la gendarmerie pour être acheminer en Préfecture.

COMMISSIONS C.C.T.

Un point est fait sur les commissions et leur déroulement. Les membres du conseil participant à ces dernières sont invités à transmettre le compte rendu au secrétariat. Ils seront classés est mis à la disposition pour consultation.

REUNION DU 20 JUIN 2014

AMENAGEMENT DES PLACES POINT DU MARCHE AVEC LES AVENANTS

Entreprise Pelletier avenant N° 2

Le montant du marché était de 118 973.91€ HT. Avec la régularisation entre les plus values (+et-) Le montant du marché total est de 144 385.41€ HT

Entreprise Bouygues avenant N° 1

Le montant initial du marché était de : 10 920€ HT+plus value 1 250€ soit un marché total après avenant de 12 170€ HT

Entreprise Berger Avenant N°1

Le montant du marché était de 10 328.50€ HT+ travaux supplémentaires 934€ moins value 122.40€ HT soit un marché total de 110140.10€ HT.

Le conseil émet un avis favorable pour ces avenants et prend une délibération en ce sens. Le conseil prend une décision modificative de 15000€ sur le fonctionnement (compte 678) imputé sur l'investissement programme aménagement des places

AUTRES TRAVAUX

Le conseil émet un avis favorable pour les travaux de tranchée pour le raccordement électrique aux bâtiments (église et salle communale) par l'entreprise Pelletier dont le montant s'élève à 407.88€ HT. Il est également décidé de se fournir en pierres de la Gouraudière pour un montant de 598.02 HT afin de pouvoir mettre en harmonie le mur de gabion derrière l'église avec les pierres de l'édifice.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le conseil prend une délibération autorisant le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour signer la convention avec le CG pour la mise en place d'un abri bus pour la rentrée scolaire prochaine.

ELECTION DELEGUES ET SUPPLEANTS AUX ELECTIONS SENATORIALES

Pour la commune il est nécessaire d'élire 1 délégué et 3 suppléants. Après vote à bulletin secret sont élus :

Délégué : Jean Giret

Suppléants : Michel Duclou, Isabelle Azarias, Jean-Luc Bardet

Formation et sensibilisation : TERRITOIRES EN MARCHÉ, le 12 septembre à Bouillé St Paul

La commune de Bouillé St Paul a été sollicitée par le CAUE pour être le lieu d'accueil, de rencontre et d'expérimentation pour une formation-sensibilisation sur une approche innovante de l'espace public.

Face aux différentes contraintes liées au quotidien, les élus doivent réussir à avoir une approche globale de leur territoire et à en cerner les enjeux pour proposer un projet qui a du sens et partagé par tous. Et si une démarche décalée, créative ou artistique pouvait le favoriser ?

En introduction de la marche nocturne proposée par le comité des fêtes de Bouillé Saint Paul et ouverte à tous, cet après-midi de sensibilisation s'adresse aux élus, techniciens, maîtres d'œuvre, compagnies artistiques, associations... (Programme détaillé sur le site internet de la commune)

Organisé et animé par le CAUE 79 en collaboration avec la commune de Bouillé Saint Paul, le Centre National des Arts de la Rue, l'Espace Mendès France - Créativité et Territoires, le Festival Bouillez!.

Renseignements : Franck Buffeteau au 06 77 45 89 17 ou au CAUE79 au 05 49 28 06 28

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres
www.caue79.fr - caue79@wanadoo.fr

**12 septembre : 20H30 : MARCHE NOCTURNE DANS L'ESPACE PUBLIC
avec la compagnie Aline (théâtre d'improvisation)**

RDV à la grange du château pour le pot d'accueil à 20h 30

Ouverte à tous, organisée par le comité des fêtes Festival Bouillez!, spectacle gratuit